



**Note à l'attention des responsables des départements ministériels et des administrations publiques**

Mesdames,  
Messieurs,

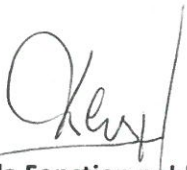
Veillez trouver ci-joint une circulaire ministérielle concernant la participation au programme des actions positives du secteur public au cours de l'année 2018.

Une bonne gestion des ressources humaines stimulant les capacités du personnel tant féminin que masculin contribue à l'épanouissement de tout un chacun et augmente par conséquent la performance au travail.

Il s'agit de mettre à profit la diversité des compétences, du savoir-faire et des expériences des hommes et des femmes, leurs valeurs étant complémentaires.

Vu les résultats encourageants des actions positives des années précédentes nous invitons chaleureusement tous les départements ministériels et administrations publiques qui n'ont pas encore participé, à s'investir dans la même voie des bonnes pratiques en matière d'égalité.

Les départements ministériels et administrations publiques intéressés sont priés d'introduire leur demande auprès du Ministère de l'Égalité des chances **avant le 15 juin 2018**.

  
Dan Kersch  
Ministre de la Fonction publique et  
de la Réforme administrative

  
Lydia Mutsch  
Ministre de l'Égalité des chances

- *Vous désirez connaître les besoins de votre personnel et y apporter les solutions adéquates ?*
- *Vous êtes intéressés à améliorer la motivation de votre personnel ?*
- *Vous souhaitez optimiser les performances de vos services ?*
- *Vous voulez profiter d'une occasion pour sensibiliser votre personnel à l'égalité entre hommes et femmes ?*



*-> participez au programme des actions positives du  
Ministère de l'Égalité des chances !*

## **I) Contexte des actions positives**

Les actions positives font partie du plan d'égalité des femmes et des hommes par lequel le Gouvernement s'engage à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux de la société.

Dans son programme gouvernemental le Gouvernement a décidé que des mesures d'encouragement concrètes telles que les actions positives doivent être renforcées aussi bien au niveau des entreprises privées qu'au niveau des institutions publiques.

## **II) Mise en œuvre du programme des actions positives**

### **1) Définition de l'action positive**

L'action positive est un ensemble de mesures en faveur de l'égalité dans tous les domaines (recrutement, conditions de travail, rémunération, promotion, formation...) et à tous les niveaux sur le lieu de travail.

### **2) Thèmes prioritaires du programme des actions positives**

- égalité de traitement des femmes et des hommes (recrutement; formation et qualification ; rémunération ; culture d'entreprise ; harcèlement sexuel et moral)
- égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision (formation et promotion professionnelles ; participation égale à la prise de décision)
- égalité des femmes et des hommes dans la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée (organisation de travail ; réintégration professionnelle ; conciliation d'une fonction dirigeante et de la vie privée)

### **3) Déroulement d'un projet d'actions positives**

Tout département ministériel ou administration publique qui décide de participer au programme pour réaliser un projet d'actions positives en fera la demande auprès du Ministère de l'Égalité des chances qui chargera un bureau d'experts externes de réaliser une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble du personnel et d'effectuer l'analyse des données et informations recueillies.

Le programme permet aux participants de réaliser leur projet en fonction des besoins identifiés et de développer leur plan d'action à partir des propositions de mesures basées sur les résultats de l'analyse effectuée.

L'égalité permet de mettre à profit la diversité des compétences des femmes et des hommes et de valoriser leur complémentarité tout en rendant l'environnement du travail plus productif, plus innovant et plus performant.

Madame Simone Gruhlke-Geimer (tél. : 2478-5819) et/ou Madame Valérie Debouché (tél. : 2478-5816) se tiennent à votre disposition en cas de besoin de renseignements complémentaires.

Liste des coordonnées des personnes de contact auprès des départements ministériels et administrations publiques ayant participé au programme des actions positives :

- Christian Boheim, Agence pour le développement de l'emploi :  
Tél. : 247-85431, [christian.boheim@adem.etat.lu](mailto:christian.boheim@adem.etat.lu)
- Ralph Letsch, Administration du personnel de l'État :  
Tél. : 247-83216, [ralph.letsch@ape.etat.lu](mailto:ralph.letsch@ape.etat.lu)
- Romain Kieffer, Institut national d'administration publique :  
Tél. : 247-83154, [romain.kieffer@inap.etat.lu](mailto:romain.kieffer@inap.etat.lu)
- Denise Schroeder, Service central de la statistique et des études économiques :  
Tél. : 247-84383, [denise.schroeder@statec.etat.lu](mailto:denise.schroeder@statec.etat.lu)
- Myriam Schanck, Caisse nationale des Prestations familiales :  
Tél. : 477153-912, [myriam.schanck@secu.lu](mailto:myriam.schanck@secu.lu)
- Guy Heintz, Administration des Contributions directes :  
Tél. : 40800-2102, [Guy.Heintz@co.etat.lu](mailto:Guy.Heintz@co.etat.lu)
- Alain Bellot, Administration des Douanes et Accises :  
Tél. : 290191-201 [Alain.Bellot@do.etat.lu](mailto:Alain.Bellot@do.etat.lu)
- René Schmit, Maisons d'Enfants de l'État :  
Tél. : 547167 [Rene.Schmit@fm.etat.lu](mailto:Rene.Schmit@fm.etat.lu)
- Félicie Weycker, Département des Transports du Ministère du Développement durable et des Infrastructures :  
Tél. : 247-83343 [felicie.veycker@tr.etat.lu](mailto:felicie.veycker@tr.etat.lu)
- Edwige Mutesi, Université du Luxembourg :  
Tél. : 4666446116 [edwige.mutesi@uni.lu](mailto:edwige.mutesi@uni.lu)
- Norbert Becker, Administration de la Gestion de l'Eau :  
Tél. : 24556-945 [norbert.becker@eau.etat.lu](mailto:norbert.becker@eau.etat.lu)
- Martine Back, Commissariat aux Assurances :  
Tél. : 226911-404 [martine.back@commassu.lu](mailto:martine.back@commassu.lu)
- Raymond Binsfeld, Direction du Contrôle financier :  
Tél. : 247-83677 [raymond.binsfeld@dcf.etat.lu](mailto:raymond.binsfeld@dcf.etat.lu)
- Nathalie Reding, Fonds National de Solidarité :  
Tél. : 491081511 [nreding@secu.lu](mailto:nreding@secu.lu)
- Marc Lux, Ministère de la Culture :  
Tél. : 247-86620 [marc.lux@mc.etat.lu](mailto:marc.lux@mc.etat.lu)

- Claude Mangen, Administration des chemins de fer :  
Tél. : 26191235 [claude.mangen@acf.etat.lu](mailto:claude.mangen@acf.etat.lu)
- Yves Wunsch, Administration du Cadastre et de la Topographie :  
Tél. : 44901314 [yves.wunsch@act.etat.lu](mailto:yves.wunsch@act.etat.lu)
- Isabelle Didier, Département de l'aménagement du territoire du Ministère du Développement durable et des Infrastructures :  
Tél. : 24786913 [isabelle.didier@mat.etat.lu](mailto:isabelle.didier@mat.etat.lu)
- Astrid Scharpantgen, Ministère de la Santé :  
Tél. : 24785563 [astrid.scharpantgen@ms.etat.lu](mailto:astrid.scharpantgen@ms.etat.lu)
- Karin Modert, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :  
Tél. : 24785223 [karin.modert@men.lu](mailto:karin.modert@men.lu)
- Claude Thull, Administration de l'Enregistrement et des Domaines :  
Tél. : 24780489 [claude.thull@en.etat.lu](mailto:claude.thull@en.etat.lu)
- Josée Kappweiler, Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative :  
Tél. : 24783138 [josee.kappweiler@mfp.lu](mailto:josee.kappweiler@mfp.lu)
- Vincenzo Domizio, Ministère du Logement :  
Tél. : 24784812 [vincenzo.domizio@ml.lu](mailto:vincenzo.domizio@ml.lu)
- Caroline Lieffrig, Administration Pénitentiaire :  
Tél. : 475981630 [caroline.lieffrig@apdg.etat.lu](mailto:caroline.lieffrig@apdg.etat.lu)